



Délégation de signature

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU DIALOGUE SOCIAL ET DE L'EGALITE FEMMES-HOMMES

DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET CONCIERGERIE

LA DIRECTRICE DU CENTRE HOSPITALIER CHARLES PERRENS DE BORDEAUX

DECIDE

La Directrice du Centre Hospitalier "Charles Perrens",

- Vu le Code de la Santé Publique, notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 relatifs à la délégation de signature,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le Décret n° 2005-921 du 2 aout 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 7°) de la loi n° 86-33 du 9 Janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé et notamment les dispositions relatives à la délégation de signature,
- Vu l'arrêté de la Directrice générale du Centre National de Gestion, en date du 7 juillet 2025, nommant Madame Stéphanie FAZI-LEBLANC en qualité de Directrice du Centre Hospitalier Charles Perrens à Bordeaux et de l'EHPAD « Fondation Escarraguel » d'Ambès (Gironde), à compter du 16 juillet 2025,
- Vu l'arrêté du centre national de gestion en date du 14 janvier 2015 affectant Monsieur Philippe ALOZY en qualité de Directeur adjoint au Centre Hospitalier Charles Perrens,
- Vu le procès-verbal d'installation du 01 mai 2015 certifiant l'installation dans ses fonctions de Monsieur Philippe ALOZY en qualité de Directeur adjoint au Centre Hospitalier Charles Perrens à compter du 1^{er} mai 2015,
- Vu l'arrêté ministériel en date du 14 aout 2024 portant nomination de Madame France BERETERBIDE en qualité de Directrice adjointe au Centre Hospitalier Charles Perrens,
- Vu l'arrêté ministériel en date du 20 décembre 2022 portant nomination de Madame Nathalie HIDOUX en qualité d'adjointe au coordonnateur Général des Soins à compter du 1^{er} janvier 2023,
- Vu l'organigramme fixant les attributions des membres de l'équipe de direction,

DECIDE

ARTICLE 1 :

Délégation permanente est donnée, **à compter du 16 juillet 2025**, à **Monsieur Philippe ALOZY**, à l'effet de signer, au nom de Madame la Directrice, tous les actes et toutes les décisions relatives à la gestion du Service Développement professionnel et de la conciergerie

Sont exclus de la présente délégation :

- les notes de service,
- les actions judiciaires et les transactions,
- les courriers à destination des autorités et des partenaires externes ayant un caractère stratégique ou un impact financier,
- les décisions portant sanctions disciplinaires,
- les conventions.

ARTICLE 2

Monsieur Philippe ALOZY veille à la qualité du service rendu dans les domaines entrant dans le champ de ses compétences (développement professionnel et conciergerie).

ARTICLE 3

Monsieur Philippe ALOZY rend compte de ses délégations lors des entretiens hebdomadaires avec Madame la Directrice.

Il participe chaque semaine aux séances du comité de direction.

Il contribue au bon fonctionnement des instances internes.

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe ALOZY, délégation est donnée, dans les mêmes conditions, à :

-Madame France BERETERBIDE, Directrice des ressources humaines,

ou

-Madame Nathalie HIDOUX, coordinatrice générale des soins,

ARTICLE 5

La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde et diffusée sur le site Internet du Centre Hospitalier Charles Perrens.

La présente décision est portée à la connaissance du Conseil de Surveillance de l'établissement et notifiée au Trésorier Principal de l'établissement et à la Délégation Territoriale de Gironde de l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

ARTICLE 6

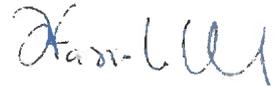
Cette délégation de signature peut être retirée à tout moment, conformément au Décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009.

ARTICLE 7

Cette délégation annule et remplace les précédentes.

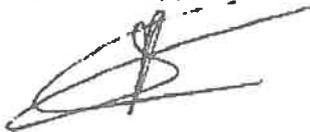
Fait à Bordeaux, le 16 JUIL. 2025

**Madame Stéphanie FAZI-LEBLANC,
Directrice**

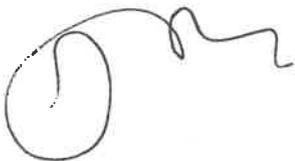


Monsieur Philippe ALOZY

Monsieur Philippe ALOZY



Madame France BERETERBIDE



Madame Nathalie HIDOUX



